

Présentation du Comité Scientifique des IREM

en vue de discussion à l'ADIREM de mars 2007

(établie par J.P. Raoult le 11/03/07)

1. Bref historique.

Le comité scientifique, sous sa forme actuelle, a été mis en place en 1992.

Ses présidents successifs ont été :

- Michel Henry (univ. de Franche-Comté) de 1992 à 1997,
- Jean-Pierre Kahane (univ. Paris-Sud, académie des sciences) de 1997 à 1999
- Jean Dhombres (CNRS, EHESS) de 1999 à 2004,
- Jean-Pierre Raoult (univ. de Marne-la-Vallée) depuis 2004.

Je remercie Michel Henry de m'avoir fourni un extrait de la résolution de l'ADIREM de décembre 1992 portant création du CS :

L'ADIREM a besoin d'une structure lui donnant des avis et lui fournissant des analyses pour répondre avec plus de pertinence aux demandes de l'institution et pour permettre un meilleur fonctionnement des commissions inter-IREM entre elles et avec des structures externes.

Michel Henry commente :

La raison de cette création était de donner du temps aux directeurs d'IREM pour pouvoir réfléchir aux questions de fond, alors que l'ADIREM se voyait de plus en plus contrainte à gérer les problèmes d'organisation durant ses réunions. Nous avons essayé de réunir une fois par an les directeurs en colloque ("Repères" est né d'une telle réunion), mais cela s'est avéré insuffisant. Le comité scientifique (et non "conseil" pour ne pas provoquer de confusion avec les organismes universitaires du même nom) se voulait donc un organe d'aide à la réflexion auprès de l'ADIREM, et non une instance de décision.

Cette "mission", clairement de conseil et de réflexion, et non pas normative, est vaste et donc il est naturel qu'elle ait évolué au fil des années, en fonction en particulier des priorités retenues par les présidents successifs du CS.

De même sa composition a aussi été évolutive; assez majoritairement composé de directeurs ou ex-directeurs d'IREM à son origine, il s'est progressivement élargi pour mieux assurer un rôle d'interface avec d'autres disciplines (depuis 2003 il comprend un physicien et un biologiste, choisis pour leur intérêt envers les relations de leurs sciences avec les mathématiques) et avec différentes composantes de la "famille mathématique" (traditionnellement il y avait deux membres proposés par l'APMEP et un proposé par la SMF; depuis 2003 il y en a aussi un proposé par la SMAI) ou avec les instances gestionnaires de l'enseignement de notre discipline (à titre personnel sont entrés en 2007 un IPR et un Inspecteur Général, tous deux sollicités en raison de leur passé "iremiste").
La liste des membres du CS au 1er janvier 2007 est donnée ici en annexe 4.

Lors de la prise de fonction de l'actuel président, en 2004, le président de l'ADIREM d'alors, Marc Legrand, a éprouvé le besoin de faire préciser à nouveau par l'ADIREM la nature des relations entre l'ADIREM et le CS (*document joint en Annexe 3*).

2. Documentation sur le fonctionnement actuel du CS

Pour prendre connaissance du fonctionnement actuel du CS, on peut consulter les documents que celui-ci diffuse auprès des directeurs d'IREM et responsables de CII :

- **Rapports d'activité annuels**, présentés par son président devant l'Adirem (session de décembre, selon une décision prise courant 2005); *on trouvera ici en Annexe 1 les rapports de J.P. Raoult en décembre 2005 et décembre 2006*;
- **Relevés de conclusions de chaque séance** : au contraire des procès-verbaux de séances, qui sont soumis à l'approbation du CS lors d'une séance ultérieure et l'engagent donc dans sa totalité, ces relevés de conclusions ont été rédigés par le président du comité dans un délai rapproché après la séance, communiqués pour avis aux membres du CS et diffusés dès que possible dans le réseau des IREM. Ils comportent un argumentaire résumé (en particulier dans certains cas un résumé d'exposés faits devant le CS) et, en caractère gras, les conclusions (avis, recommandations ...) qu'en a tiré le C.S; *on trouvera ici en Annexe 2 les relevés de conclusions des 5 séances du comité scientifique tenues entre septembre 200 et décembre 2006 (élagués de quelques points de fonctionnement interne)*
- **Procès-verbaux de séance**, rendus publics après approbation par le CS à une séance ultérieure.

La lecture de ces documents fera apparaître à la fois :

- les thèmes sur lesquels le CS a mené une réflexion,
- les "messages" adressés aux IREM ou aux CII (et dont on peut ainsi, avec un peu de recul, analyser la plus ou moins grande pertinence et le plus ou moins fort impact) ;
- les intentions affichées, dont certaines (telles que des publications de fascicules ou la montée en puissance d'un site sur le Portail des IREM), faute de temps ou de moyens, n'ont encore pu être réalisées,
- les réactions du CS face à certaines sollicitations de l'actualité.

3. Rôle du CS

Tel que le conçoivent et le pratiquent le comité scientifique actuellement en fonction et son président, le rôle de cette instance s'ordonne autour de 3 axes.

a. Veille et incitation

La variété des domaines d'activité et des compétences des membres du CS lui facilite sa fonction d'observation (en invitant des personnalités compétentes), d'analyse, voire d'encouragement ou de mise en garde face aux tendances qui peuvent influencer sur l'enseignement mathématique, en fonction de l'évolution des moyens (en particulier les TICE), des besoins (tels que l'interdisciplinarité scientifique), des lacunes (difficultés langagières des élèves), du contexte social (efforts en faveur de la formation du citoyen) ou enfin des sollicitations de l'actualité (telles que, ces dernières années, la mise en place des travaux personnels encadrés ou des thèmes de convergence, l'expérimentation préliminaire à la création d'une épreuve pratique de maths au baccalauréat S, la publication du "socle commun", le débat sur l'enseignement du calcul).

Le but des *relevés de conclusions* diffusés par le CS après ses réunions est essentiellement de faire part dans le réseau des IREM de ces observations et d'en tirer des incitations, quand le CS considère qu'il pourrait être intéressant qu'y soit consacrée une part d'activité des IREM et des CII.

b. Suivi des réalisations des IREM

Le conseil scientifique s'efforce de se tenir au courant de l'activité de communication scientifique du réseau des IREM (colloques, ouvrages, rapports publiés, travaux mis en ligne). Il favorise tous les efforts visant à assurer la qualité de cette communication (expertises, appel à des spécialistes pour agir en tant que préfaisants ...). C'est dans cet esprit qu'il invite régulièrement des CII à venir lui exposer leurs réalisations, leurs projets ou leurs difficultés et qu'il s'associe à la réflexion sur l'avenir des CII imposée par les contraintes pesant actuellement sur le réseau.

La question de savoir si le CS devrait s'investir plus directement dans l'aide aux IREM (par exemple en favorisant la recherche de spécialistes à solliciter pour expertiser leurs publications) a été fréquemment posée ; le débat sur ce point mérite sans doute d'être développé en ADIREM.

c. Accompagnement des actions de l'ADIREM

L'ADIREM est appelée à mener de nombreuses actions pour le développement et la défense des IREM, par exemple, depuis deux ans : réaction face à des menaces locales - "affaire de Nantes" par exemple - , effets de la LOLF, mise en place du "comité d'orientation pédagogique" proposé par la MIVIP, aide à la création "d'options sciences" en lycées ... N'étant pas une pure émanation du réseau des IREM, le comité scientifique peut jouer (et a joué) en de telles circonstances un rôle de soutien et de référence.

Le fait que, en répondant à des sollicitations scientifiques relatives à l'enseignement (sollicitations émanant du ministère, de l'académie des sciences, de l'INRP) des membres du CS puissent faire état de leur appartenance à cet organisme contribue à la mise en évidence, vis à vis de l'extérieur, de l'activité du réseau des IREM.